L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 JANVIER 1879. — 52me Année

DUFOUR & LEBET,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 18 JANVIER 1879.

☞ Grandes occasions, aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en propriétés de ville, annoncées comme devant être vendues, pour le compte de successions et autres intérêts, par C. E. Girardey, encanteur. Voyez les plans et les annonces, descriptives pour les conditions et tous autres renseignements. Ventes positives. L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur cet encan.

Un cadeau de deux millions et demi demandé à l'Etat.

Ce qu'il y a de désolant au milieu du désarroi de nos finances, c'est de voir tant de gens, préoccupés uniquement de leur intérêt particulier ou de l'intérêt auquel ils sont liés, essayer par tous les moyens possibles d'attrapper quelque lopin de ce qui reste de la fortune ou du crédit de l'Etat. Il semble qu'on n'ait pas conscience du péril, car on voit les mesures de salut commun négligées ou sacrifiées à des tentatives pour faire réussir quelques mesures particulières.

Voilà un malheureux Etat qui ne peut pas payer ses dépenses courantes, qui laisse offrir à vil prix dans les rues les mandats de son auditeur, à qui il manquait le 1er janvier $402,000 sur $410,000 montant du coupon d'intérêt échu, pour remplir ses obligations, et dont la population est tellement obérée que les listes des contribuables délinquants comprennent entre dix et vingt mille noms. Eh bien! lorsque les mandataires récemment élus du peuple de cet Etat se trouvent réunis et alors qu'ils ont considéré la situation assez grave pour appeler une convention, il tombe une avalanche de bills d'un intérêt purement local ou particulier qui surchargent d'une besogne inutile les comités et qui détournent l'attention de l'assemblée générale de l'examen des affaires les plus importantes et les plus urgentes. Ce n'est pas tout.

Lorsque tout démontre l'impossibilité où est l'Etat de payer en plein l'intérêt de sa dette, il se produit des propositions pour accroître cette dette de montants considérables.

La limite constitutionnelle étant de quinze millions et la dette consolidée n'étant que de douze millions, il y a trois millions de marge, trois millions de bons à prendre et les appétits excités de se ruer à la curée!

Le premier jour de la session, au débotté, avant qu'on ait eu le temps de se reconnaître, un sénateur présente un bill ordonnant l'émission de $1,500,000 de Bons qui seront vendus pour payer jusqu'à épuisement du produit de la vente, les intérêts arriérés ou à échoir de la dette déjà consolidée. C'est le procédé des fils de famille prodigues, des compagnies véreuses qui réservent sur le capital qu'elles empruntent de quoi payer les premiers intérêts afin d'inspirer confiance. Le bill est inconstitutionnel, contraire à toutes les règles de la saine économie politique. Peu importe, pourvu qu'il serve à satisfaire momentanément les créanciers!

Passons à un autre. Le premier absorberait la moitié des trois millions disponibles. Il n'en resterait pas assez pour le second qui est plus gourmand et qui demande deux millions de Bons d'Etat à titre de cadeau. Oui, à titre de CADEAU, nous ne craignons pas de le dire et nous allons le démontrer. Il s'agit du chemin de fer du Pacifique, entreprise que nous n'avons pas combattue en elle-même, mais qui nous a toujours trouvé et qui nous trouvera toujours sur son chemin, lorsqu'elle essaiera d'obtenir sous quelque forme que ce soit, les deniers des contribuables.

Malgré notre opposition, la législature de 1876 avait ordonné la levée d'une taxe de un demi pour cent sur les contribuables de la Nouvelle-Orléans en faveur de ce chemin, mais, grâce en grande partie à l'influence de l'*Abeille*, la taxe soumise au vote du peuple fut rejetée.

En dépit de nos efforts, la compagnie a obtenu l'année dernière d'une autre législature démocratique, un bill autorisant l'émission de deux millions de Bons d'Etat en faveur de ce chemin. Le gouverneur n'avait approuvé le bill qu'en se réservant d'en faire décider la constitutionnalité par les cours. Contrairement à notre attente et à ce qui nous paraissait être l'évidence, la Cour Suprême déclara le bill constitutionnel et accorda le mandamus. Mais, lorsqu'il s'agit de livrer les Bons, le gouverneur Nicholls s'aperçut que les Bons de première hypothèque que la compagnie devait lui livrer en échange, ne remplissaient pas les conditions exigées par la loi. Il refusa de livrer les Bons de l'Etat et il fut soutenu dans son refus par la Cour Suprême qui, cette fois, ne voulut pas accorder le mandamus demandé.

Dans son message, le gouverneur Nicholls demande à la législature de rappeler la loi qui autorise l'émission des deux millions, attendu que la compagnie n'a pas pu remplir les conditions requises pour l'échange des Bons. Elle a, en effet, placé tous ses Bons de première hypothèque, et c'est grâce à l'honnêteté et à la fermeté du gouverneur, que l'Etat doit d'avoir évité une perte de deux millions.

Dans ces conditions, il semble que la compagnie devrait renoncer à rien obtenir de l'Etat. Cependant, avec une persévérance digne d'une meilleure cause, elle revient à la charge, et imagine-t-on ce qu'elle demande?

Le bill de l'année dernière disait qu'en échange des Bons de l'Etat, elle fournirait ses Bons de première hypothèque. Le bill présenté cette année dans l'intérêt du chemin de fer du Pacifique, propose carrément de faire émettre par l'Etat deux millions de ses Bons, en échange de Bons de SECONDE HYPOTHÈQUE de la Compagnie!

Qu'on prenne l'histoire de tous les chemins de fer des Etats-Unis et en particulier de ceux de la Louisiane, et qu'on nous dise ce qu'ont jamais retiré de leurs titres les neuf-dixièmes, pour ne pas dire la totalité des porteurs de Bons de seconde hypothèque de chemins de fer.

Il eût été plus franc et plus digne de mettre dans le bill que l'Etat ferait CADEAU de Deux millions au chemin de fer du Pacifique, car c'est tout à fait la même chose.

Maintenant, nous le demandons à tout homme sensé : une telle proposition, dans les conditions financières où se trouve l'Etat, ne doit-elle pas être repoussée d'emblée sans même l'honneur d'une discussion.

La législature qui vient d'appeler une convention, dont la mission principale sera de tirer l'Etat de ses embarras financiers, se déjugerait elle-même si elle ajoutait à ses embarras par la création de nouvelles dettes.

Nous démontrerons d'ailleurs que d'après la loi de conversion, il ne doit être émis, sur les quinze millions de Bons autorisés aucun Bon n'ayant pas pour objet l'échange avec les titres spécifiés de l'ancienne dette.

POSTSCRIPTUM.

L'article qui précède était déjà composé, lorsque notre rapporteur nous apprend que la Chambre nous a informé que le bill dont nous venons de parler, avait été, sur le rapport du comité, à *l'unanimité et d'emblée, sans l'honneur d'une discussion* ....ADOPTÉ!!!

Et ce n'est pas deux millions que le bill accorde, c'est DEUX MILLIONS ET DEMI!!!

Et quand on parle de réduire l'intérêt de la dette consolidée à cinq pour cent au lieu de sept, ce bill accorde aux nouveaux Bons un intérêt de SIX pour cent. Les Bons auront 40 ans à courir. Il est vrai que l'intérêt des Bons de seconde hypothèque que la compagnie déposera entre les mains de l'Etat, échéera 90 jours avant celui des Bons d'Etat. La belle avance! Si cet intérêt n'est pas payé, l'Etat en sera-t-il moins obligé de payer l'intérêt de ses propres Bons.

Nous ne pouvons pas croire que tous les représentants aient eu connaissance de la véritable portée de ce bill sans quoi il se fût trouvé au moins UNE voix pour protester contre ce cadeau de deux millions et demi que le bill veut faire accorder par notre Etat en banqueroute à une compagnie de chemin de fer.

Le Sénat, il faut l'espérer, rejettera ce bill insensé. En tout cas, nous comptons que le gouverneur Nicholls refusera de l'approuver.

LES PROCÈS DE MADAME GAINES.—Nous apprenons avec satisfaction qu'un certain nombre de victimes de madame Gaines, viennent de faire appel à la Cour Suprême des Etats-Unis, de la décision du juge de la Cour de District, qui avait reconnu madame Gaines comme héritière du général Clark. Nous espérons que cette décision, dont nous avons fait la critique à l'époque où elle a été rendue, sera réformée par un arrêt qui déboutera définitivement l'infatigable plaideuse de ses prétentions.

LE COMITÉ SUR LES CHEMINS DE FER—Voici la composition du comité de la Chambre des représentants sur les chemins de fer. C'est le président de ce comité qui a, si nous ne nous trompons, présenté lui-même le bill des deux millions et demi, sur lequel le même comité a fait un rapport favorable :

S. M. Potts, de De Soto, chairman, James Jeffries, de Rapides, J. J. Carter, de Webster, Martin Gordon, d'Orléans, N. W. Pope, d'Ouest Baton Rouge, J. J. Schumpert, de Caddo, Wm. Murrell, de Madison.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—Nous rappelons que la séance publique de l'Athénée Louisianais pour la distribution des prix aux lauréats du concours littéraire de 1878, doit avoir lieu ce soir, à la salle Grunewald. On commencera à sept heures et demie très précises. Les portes ouvriront à sept heures du soir. Les invités sont instamment priés d'être présents à l'heure indiquée. Ils devront présenter leurs invitations à la porte d'entrée.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La location des places pour la saison d'opéra qui doit commencer lundi prochain, marche très rapidement. Les places pour les premières représentations sont presque toutes prises. Lundi on donnera *Mignon* avec Mmes Abbott, Montague, Séguin, M. Castle, etc.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Beaucoup de monde aux représentations du Phœnix où Milton Nobles joue deux rôles, celui de Carroll Graves dans la première partie de la pièce, et celui de Jim Bludso dans la seconde partie qui vient trois ans après. Le Phœnix sera encore donné aujourd'hui en matinée et en soirée, ainsi que dimanche soir pour la clôture de l'engagement de Milton Nobles. Le Bohémien de New York est fort amusant et c'est un des caractères favoris du public de l'Académie de Musique.

On commence à retenir les places pour les représentations que doit donner Fanny Davenport, à partir de lundi prochain. Nous engageons les admirateurs de cette reine du Théâtre, à profiter de cet avis.

THEATRE ST-CHARLES.—Hier soir, on a revu avec plaisir, Pierre Antoine, ou le Brave Caporal, sous les traits de Boniface qui personnifie à merveille ce noble caractère, et ce soir on verra Don César de Bazan et Pocahontas. Boniface jouera dans les deux pièces et sera secondé dans la dernière par Schoolcraft et Coes qui ont gagné tout à fait les bonnes grâces des habitués du vieux Drury.

VENTE DE FONDS PUBLICS.—Nous appelons l'attention des capitalistes sur la notice que publie, aujourd'hui, dans nos colonnes, notre très populaire encanteur, M. C. E. Girardey. Cette notice répond à un besoin qui se faisait vivement sentir, besoin d'une bourse d'encan pour les fonds, les actions, les valeurs et tous les titres publics. Cet encan aura lieu tous les mardis et jeudis par le ministère de M. Girardey, à 1 heure de l'après-midi. En prévenant l'encanteur la veille, les vendeurs auront pour rien l'avantage d'une publication dans les journaux.

Cette combinaison est réellement une heureuse idée et nous ne doutons pas que beaucoup de gens n'en profitent. Pour la vente des bons et des actions, c'est à coup sûr ce qu'on pouvait imaginer de plus expéditif et aussi de plus loyal et de plus sûr, tout devant s'opérer au grand jour des enchères publiques. La confiance qu'inspire du reste M. Girardey et ses avances libérales de fonds sur le dépôt des titres sont des moyens de succès qui nous paraissent à peu près infaillibles.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Comme on le verra par le bilan annuel de cette excellente compagnie, la plus ancienne de notre ville, l'année 1878 a donné des résultats satisfaisants. Le total des primes s'est élevé à $356,058,76 et le montant des bénéfices nets se chiffre par $106,259,42, sur lesquels un surplus de $56,259,42 a été placé au fonds de réserve. L'actif de la société est de $685,455,84 en argent et bonnes valeurs. Le conseil de direction a déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent sur les actions. La compagnie de la Nouvelle-Orléans a pour président M. Jules Tuyès et ses directeurs sont tous bien connus dans notre communauté commerciale.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.—Nous publions plus loin le quatrième état annuel de situation de cette Compagnie, jusqu'au 31 décembre 1878. Cet état, qui est fort brillant, donne une haute idée de la prudence et de l'habileté avec lesquelles les affaires de la Compagnie sont conduites et nous le résumerons ainsi : Dix pour cent de dividende annuel sur le capital payé ; dix pour cent pour l'Association de charité des Pompiers ; cinq pour cent du fonds de réserve ; cinq pour cent d'intérêt sur le capital payé, et vingt-cinq pour cent de dividende pour les assureurs participants. Certes voilà des résultats satisfaisants et très flatteurs pour les membres de la direction et en particulier pour M. I. N. Marks, président de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

Spécialité en lits de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualité supérieure à des prix très réduits.

—La justice militaire prussienne avait été saisie de l'affaire du meurtre de l'étudiant de Wurtzbourg par un sous-officier allemand dont nous avons parlé récemment. Nous apprenons que le sous-officier vient d'être acquitté.

Le commandant de la place a loué sa noble conduite. Le jour de l'enterrement de l'étudiant Stokes, les troupes sont restées consignées et on leur a distribué deux douzaines de cartouches.

[illegible]

CORRESPONDANCE.

Baie St-Louis, 16 janvier 1879.

A Messieurs les éditeurs de l'*Abeille* :

Messieurs :

Comme vous, nous avons eu, ces jours derniers, les rudes caresses des frimas. La pluie, le grésil, le verglas, la glace, rien ne nous a manqué. Le 6 de ce mois, le thermomètre centigrade a marqué 7° 1/2 au-dessous de 0 à huit heures du matin, ce qui permet de supposer une descente à 8° 1/2 ou 9 vers les cinq ou six heures du matin : c'était à se croire en Sibérie.

Comme compensation, nous avons eu samedi dernier la première réunion de notre nouveau Conseil de ville, présidé par le maire réélu. Je me trouvai devant l'hôtel de ville quand ce magistrat, arrivé le premier, s'acheminait vers son petit capitole,

"Marchant à pas comptés
Comme un recteur suivi des quatre Facultés."

Les pères conscrits, au nombre de quatre, ne tardèrent pas à se présenter. On s'assied, l'on s'organise et l'on procède, tout d'abord aux nominations. A nommer : un trésorier ; un assesseur ; un secrétaire, &c. Tout marche bien jusqu'au secrétaire exclusivement. C'est là précisément que je vais vous relater une petite.... *irrégularité* de la part de notre premier magistrat, homme précautionné, jaloux de ménager la chèvre et le chou.

Deux candidats se trouvaient en présence, à savoir : l'ex-juge Sones, vieillard débile, presque impotent ; puis le jeune Hugo Hoffman, jeune homme intelligent, actif, capable, plein de cœur et qui, durant la dernière épidémie, a montré un zèle et un dévoûment au-dessus de tout éloge. On appelle les votes : deux pour Sones, deux pour Hoffman. Nécessité donc de faire appel au *casting-vote* de Monsieur le maire qui se trouve fort perplexe, car, ainsi que je l'ai dit plus haut, s'il tient à plaire à la chèvre, il tient tout autant à ne pas indisposer le chou. Il réfléchit un moment, se gratte la tête, et fait enfin un petit mouvement de satisfaction qui indique qu'il a trouvé une solution satisfaisante au problème ; la croit-il innocente? Je n'en sais rien. Toutefois, voici le procédé, tout nouveau pour moi et pour bien d'autres. Il consiste à substituer au *casting-vote* le tirage au sort.

Sans plus tarder, il se met en devoir d'écrire, sur deux petits carrés de papier, les noms des deux candidats. Arrivé au second bulletin, on le voit hésiter après avoir écrit, puis déchirer le papier en quatre et le jeter sur le plancher. Il reprend la plume, et remplit un autre petit carré de papier, met les bulletins dans son chapeau et fait tirer un des deux par un des assistants...... C'est le nom de Sones qui est favorisé ; parbleu on le serait à moins, et vous allez le comprendre.

Monsieur le maire qui nourrissait *in petto*, une préférence pour l'ex-juge Sones avait trouvé un moyen bien simple de satisfaire son goût. Sa conscience y trouve-t-elle également son compte? Il ne le dira probablement qu'à son confesseur. Or, voici ce moyen. Monsieur, le premier magistrat de la Baie St-Louis avait tout bonnement—*infandum regina jubes*—couché le nom de l'ex-juge Sones sur les deux bulletins. Comment trouvez-vous cette métamorphose du *casting vote*? pas loyale à coup sûr.

Un malin qui, dans le moment, se tenait près du maire, et suivait tous ses mouvements, avait remarqué un peu de louche dans ses allures. Il ramassa, sur le plancher, les deux bulletins, le déchiré et celui que le maire avait laissé tomber de son chapeau après l'élection. Quant au bulletin triomphant, il l'avait déjà en sa possession. Or, c'est en confrontant les deux papiers qu'il s'assura que le nom de "*Sones*" figurait *seul sur les deux*. Quant au papier déchiré en quatre, il contenait, lisiblement écrit, le nom de "*Hoffman*". Monsieur le maire, obéissant, tout d'abord, a un sentiment d'équité, avait écrit les noms des deux candidats, mais l'esprit de camaraderie ne tarda pas à l'emporter sur la double dictée du devoir et de la conscience. O suffrage universel, où nous conduis-tu? Si encore nos chemins étaient entretenus et nos ponts tenus en bon état comme du temps de l'ex-maire J. V. Toulmé si regretté et si regrettable! Ce serait, comme on dit vulgairement, une fiche de consolation : mais rien, rien, si ce n'est de l'orgueil et de la vantarderie.

La petite scène du *Casting-vote*, jointe à bien d'autres griefs, m'a inspiré la petite satire suivante que je vous prie de vouloir bien publier. *Castigat ridendo mores.*

Allocution, dans une séance privée, d'un maire de village à ses collègues.

Je suis le maire du village,
C'est la marqué sur mon chapeau.
En berger vigilant et sage
Je conduis mon petit troupeau.
Je me donne beaucoup de peine
Pour son bonheur et son salut.
Pour me payer, je tonds sa laine.
Chut! chut!

De mes sujets je suis le père,
Le père aussi de mes enfants ;
Aussi ma famille prospère,
Un peu mes chers, à leurs dépens.
Qu'ils se gardent de trop se plaindre ;
Jamais meilleur maire ne fut.
J'embrasse peu pour mieux étreindre.
Chut! Chut!

Mais en répétant la manœuvre,
Je vois se grossir mon magot.
Tantôt j'imite la couleuvre,
Ou je contrefais l'escargot.
Comme le renard, parfois même
Je guette ma proie à l'affût.
O chers sujets que je vous aime!
Chut! Chut!

J'ai le renom d'un homme intègre ;
Il faut l'avoir pour réussir.
J'ai su gagner l'amour du nègre
En lui dorant son avenir.
J'ai, vous savez, l'âme dévote,
Et je travaille à mon salut :
Mais s'agit-il du *casting-vote*!
Chut! Chut!

Depuis longtemps j'ai grande envie
De manipuler le trésor.
Ce fut le rêve de ma vie ;
Même à présent j'y rêve encor.
Vous auriez de belles étrennes,
Pourvu, compères, qu'il vous plût
Me laisser prendre aussi les miennes.
Chut! Chut!

Je promets de faire des jetées
Pour expier mes vieux péchés,
Ne réclamant rien pour les jeunes
Que je retiendrai bien cachés.
J'irai les dire à mon bon prêtre
Dans la crainte de Belzébuth.
Il m'absoudra, c'est pas peut-être.
Chut! Chut!

A deux ans, chers mandataires ;
Vous me reverrez postulant.
J'augmenterai tous les salaires
Pour que tous aient de l'ortolan.
Pour moi—soit dit bas à l'oreille—
J'ai bon pain blanc dans mon bahut,
Au caveau du jus de la treille.
Chut! Chut!

Agréez, Messieurs, etc.,
C. DELÉRY.

P. S.—Comme beaucoup de vos lecteurs urbains sont propriétaires à la Baie St Louis, en conséquence directement intéressés à une bonne administration locale, je vous enverrai de temps à autre une brève correspondance qui les tiendra au courant des faits et gestes de nos petits Solons.

55—Souffrances de toute la vie.—Les personnes affligées de rhumatismes souffrent toute leur vie, leurs tortures étant presque continuelles. Les jointures et les muscles de ces infortunées sont, dans la plupart des cas, sont affectés d'une manière choquante. Les drogues ordinaires sont souvent impuissantes à procurer un soulagement même temporaire. Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont connus par les personnes qui en ont usé comme une efficacité extraordinaire. Ils tiennent le sang frais en favorisant les habitudes régulières du corps, et le dégagent des impuretés qui, dans l'opinion de toutes les pathologistes rationnels, engendrent ces maux et la maladie qui les suit, la goutte. En outre, les "Bitters" remédient aux désordres de l'estomac, du foie et des nerfs, préviennent et guérissent les fièvres intermittentes et rémittentes, développent l'appétit, procurent le sommeil, et la préparation est hautement recommandée par les médecins comme un stimulant médical désirable et un tonique précieux.

NOTICE SPÉCIALE.

Des ventes régulières semi-hebdomadaires de fonds d'Etat et de ville [illegible] lieu par le ministère du soussigné, les MARDIS et JEUDIS de chaque semaine, à partir du 23 janvier 1879. Les heures de ventes seront à 1 heure, au bureau de la rue du Camp 31, dans la bâtisse de la Banque Nationale d'Etat.

Les offres devront être inscrites le jour précédent pour assurer la publication qui ne sera pas à la charge du vendeur.

Toutes les offres publiques seront invariablement au plus haut enchérisseur et sans limite. Cette règle sera rigoureusement suivie pour assurer la présence d'acheteurs [illegible].

Les détenteurs de fonds, [illegible] [illegible]

Toutes les ventes se feront [illegible]

Des avances libérales seront faites sur le dépôt [illegible]

15 jan—[illegible] C. E. GIRARDEY.

Un fait économique.—Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la Dyspepsie ou du désordre du foie. Le résultat de ces maux sur des masses de gens intelligents est très alarmant. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable et utile. [illegible] Il n'y a pas de bonne raison pour cela, si vous voulez seulement mettre de côté les préjugés et le scepticisme, demandez l'avis des droguistes et de vos amis et essayez une bouteille de "Green's August Flower." Vêtre guérison est certaine et prompte. Des millions de bouteilles de ce remède ont été données pour rien afin d'en faire connaître les vertus, et les résultats ont été satisfaisants dans tous les cas. Vous pouvez acheter une bouteille pour essayer et elle ne vous coûtera que 10 cents. Trois doses suffisent pour soulager dans les plus mauvais cas. A vendre chez tous les droguistes dans tout continent occidental.

Décédé, vendredi 17 janvier 1879, ANTOINE DOUVILLIER GUESNON, âgé de 76 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son frère Philippe, de son neveu Ernest Guesnon, et de son beau-frère Antoine Bossenier, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures et demie P. M. Le convoi partira de sa demeure rue Dumaine, entre Roman et Prieur.

De la part de sa veuve.

Décédée, hier matin, à 3 1/2 heures, à l'âge de quarante-quatre ans, Mademoiselle DOROTHÉE VIGNES, native de Tria, Hautes-Pyrénées, France. Les amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 1/2 heures. Le convoi partira de la résidence de son frère Joseph Vignes, No 6 rue St-Pierre.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier à 2 heures et quart P. M., à l'âge de 40 ans, le sociétaire PIERRE FERRAN, natif de Chelndeseus, Département de la Haute-Garonne.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de Janvier, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 2 heures p. m. Le convoi partira de l'asile, où le corps est exposé.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER.
L. SIMÉS, Secrétaire.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805.......ETABLIE EN.......1805

Primes de feu	$253,437 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes		$356,058 76
Moins		
Primes sur risques non expirés	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Ré-assurances	20,506 98	—123,598 56
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,242 08
		$268,702 28
A déduire :		
Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et cancellations	56,806 31	—162,442 86
Profit net		$106,259 42
A déduire :		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42	
Primes en voie de collection	64,062 20	
Premium notes	19,462 45	
Dû par des agents	1,843 23	
Propriétés foncières	143,236 42	
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements	170,977 05	
Gold bonds des Etats-Unis, bons de 1re hypothèque des chemins de fer de ville et du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water-works	227,272 07	
Total de l'actif		$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00	
Réserve pour ré-assurances	92,675 43	
Dividendes non réclamés	8,520 99	
Pertes ajustées non réclamées	3,000 00	
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
Total du passif		$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. — J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.

TH. BUISSON,
Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE Co., Coin Camp et Canal. Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON, H. GALLY,
CHS. LAFITTE, W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT, ANT. CARRIÈRE,
CHS. J. LEEDS, JULES ALDIGE,
D. FATJO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.
17janv—1m

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau, 38 rue du Camp, Bâtisse Tulane.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de la charte, cette compagnie fait l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1878 :

Primes reçues pour risques de feu	$109,381 50	
Primes reçues pour risques de rivières	13,317 33	
Primes reçues pour risques maritimes	4,218 01	
Réservé pour risques non terminés de 1877 et surplus	75,144 73	
		$198,061 57
Moins :		
Pertes par le feu	$34,579 88	
Pertes de rivières	1,232 34	
Pertes maritimes	1,063 95	
Rebate	12,238 79	
Réassurances	5,971 98	
Primes remboursées	4,137 06	
Réservé pour pertes non ajustées et pertes ajustées mais non échues	4,475 00	
Dépenses, Commissions, Taxes, Licences, etc., moins escompte et intérêt	19,065 12 —	79,774 92
Profits		$123,286 65
Réservé pour risques non terminés, pour l'année 1878 et surplus, après déduction de l'intérêt, des dividendes, etc., comme ci-après		$104,655 22

La compagnie a l'actif suivant :

Billets d'actions	$65,511 69
Argent en caisse	34,289 97
Prêts par nantissement	92,018 34
Billets à recevoir	7,278 96
Actions de banques	540 00
Propriétés foncières	968 16
Meubles de bureau, etc	2,226 45
Primes en voie de collection	24,094 32
Total	$282,119 31

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte faite sur les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BURNHAM, Secrétaire.

Fait et assermenté devant moi, ce 16 janvier 1879.

ALFRED INGRAHAM, notaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1879.

A une réunion du conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants, à prendre des bénéfices nets de l'année expirée le 31 décembre 1878, savoir :

1. Dix pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé.
2. Cinq pour cent au fonds de réserve, conformément à la section 3 de l'article 3 de la charte.
3. Dix pour cent à l'Association Charitable des Pompiers [illegible] pour secourir les veuves et les orphelins et le secours général de secours de la [illegible] conformément à la section 4 de l'article 3 de la charte.
4. Cinq pour cent de dividende [illegible] du capital payé.
5. Vingt-cinq pour cent de dividende aux assurés participants.

[illegible]

Les assurés participants (sans actionnaires) seront payés au comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BURNHAM, Secrétaire.

BUREAU DES DIRECTEURS.—Jacob Aleix, Charles Howard, T. Prudhomme, Léon Lurat, C. Taylor Gauche, C. Sporl, H. H. Marks, A. K. Herrera, Wm. Marks, I. N. Cain, John Fitzpatrick, A. P. K.[illegible], Otto Thoman, R. S. Levy, George Watson, I. N. Marks, Louis A. Wiltz, Barry Ruiz.

Athénée Louisianais.

Concours Littéraire de 1878.

PREMIER PRIX :
Une médaille d'or.
SECOND PRIX :
Une médaille d'argent.

SALLE GRUNEWALD,
18 Janvier 1879.

Programme.

Première Partie.

1—*Cujus Animam*, Solo pour harmonium, Rossini, exécuté par M. William H. Rölling (fils) avec accompagnement de Piano.
2—Allocution de M. le président.
3—Historique du Concours et Rapport de la Commission d'examen, Dr Alfred Mercier.
4—Grand trio de Guillaume Tell (Rossini)...... Prudent. Mlle O. M., élève de M. Delcroix.
5—Lecture du premier manuscrit. M. Félix Limet
6—Proclamation du nom du Lauréat et présentation de la Médaille d'Or, M. le Dr Armand Mercier, Président.

Intermission de 10 minutes.

Deuxième Partie.

1—Solo. Un Rêve des Concerts de Ciel....H. Rölling. Mlle Marie M., élève de M. Rölling.
2—Duo à deux pianos sur Don Juan (Mozart).... Lysberg. Mlle L. G., et son professeur M. D. Delcroix.
3—Lecture du second manuscrit........M. André Barthe.
4—Proclamation du nom du Lauréat et présentation de la Médaille d'Argent, M. le Président.

12 janv.—6 f

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 109 de la rue du Canal.

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1879.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1878 :

Primes sur les risques de feu	$330,830 36		
dito de mer	42,751 06		
dito de rivière	23,555 97		
Total des primes		$397,137 39	
En moins :			
Primes sur risques non expirés	$112,752 00		
Primes remboursées	3,753 03		
		$116,505 03	
Primes nettes acquises			$280,632 36
A ajouter.—Intérêts			9,324 66
			$289,957 02
Pertes payées sur les risques de feu	$48,890 94		
dito de mer	33,658 64		
dito de rivières	8,785 93		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	22,047 26		
		$113,382 77	
Réassurances		21,156 69	
Refaction (rebate)		31,096 47	
Commissions d'agences		19,488 48	
Dépenses d'agences		4,358 25	
Taxes et licences		4,370 30	
Dépenses de bureau		27,927 84	
Dépenses conseillers, bureau des assureurs, etc		6,401 95	
			$228,182 75
BÉNÉFICE NET			$61,774 27
En moins : Premier dividende d'intérêt semi-annuel sur actions, déclaré le 2 juillet 1878			14,782 50
Balance des bénéfices			$46,991 77

ACTIF.

Argent en banque	$94,404 05	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	17,178 25	
Certificats de dépôts et de dettes du New Orleans National Banking Association $255,282 94 évalués à	26,598 39	
Effets à recevoir pour primes	1,671 67	
Prêts sur hypothèques	89,183 30	
Prêts sur nantissements	21,427 69	
Effets à recevoir	4,180 81	
Bons	42,232 50	
Actions	33,947 00	
Primes en voie de recouvrement	40,224 48	
Propriétés foncières	94,261 71	
Dû par divers	9,769 94	
Bons des Etats-Unis	25,069 41	
		$514,136 20

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00	
Dividendes non réclamés	4,443 00	
Primes sur risques non expirés	112,752 00	
Pertes non réglées	22,047 26	
Dû à divers	7,663 72	
Fonds de réserve	24,568 45	
		$467,144 43
SURPLUS		$46,991 77

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. — MEL. MUSSON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 14me jour de janvier 1879.

G. LEGARDEUR, JR.
Notaire public.

A une assemblée régulière de la direction, qui a eu lieu le 13 janvier 1879, il a été RÉSOLU de payer, A PARTIR DU 20 COURANT, les dividendes suivants :

1° UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE CINQ POUR CENT (5 0/0) pour le second semestre de 1878,—(faisant 10 0/0 pour l'année)—sur le capital de $30 par action.

2° UN DIVIDENDE DE DIX POUR CENT (10 0/0), aux actionnaires sur le montant NET de leurs primes acquises et participants pour l'année expirée le 31 décembre 1878, en sus de la réfaction (rebate) de 15 0/0, ou dividende par anticipation, déjà payée par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes.

3° De porter au Fonds de Réserve (15 0/0) QUINZE POUR CENT de la balance des profits de primes, à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, R. M. SCOTT,
J. B. CAMORS, WM. A. BELL,
I. K. SMALL, JOHN DYMOND,
J. PLASSENT, JOHN ROCCHI,
L. J. WEBSTER, M. MUSSON.
16 jan—1m

L'UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle de nouveau aux Français qui désirent suivre le Cours d'Anglais gratuit, qui a lieu au local de la Société, trois fois par semaine, de vouloir bien venir se faire inscrire au dit Bureau, rue St-Louis No 3, jusqu'à samedi prochain 18 du courant.

Par ordre de la Direction.

H. SALOMON,
Secrétaire-Trésorier.

15 janv—5f

A. FLANDRY,

Professeur de Piano, Violon, Solfège et Chant.

RUE ROYALE 198.

17 janv—7f

GRAND RABAIS

Pour les Fêtes

Chaussures! Chaussures!!

Magasin Rouge

Coin Royale et Dumaine.

Grande réduction faite spécialement à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An.

Nous appelons l'attention du public en général sur notre grand choix de

Chaussures

de toute qualité et assorti sur la modicité des prix.

MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.

M. LION, Agent.

29déc—1m

GROCERIE A VENDRE,
POUR CAUSE DE DEPART.

GROCERIE. La GROCERIE située au coin des rues Dumaine et Tréme faisant de bonnes affaires. Pour plus amples renseignements, s'adresser au propriétaire.

D. C. LANZEI.

17 jan—3t

[illegible]

A VENDRE A BON MARCHÉ pour cause de départ, le stock et les installations d'un magasin de Modes, [illegible]—Chapeaux, etc, etc. Bonne occasion. S'adresser à Madame M. LEROY.

16 jan—1m

CLOTHING!

ONE PRICE STORE,

GRANDE CHANCE

Pour s'habiller à Bon Marché.

AFIN de céder notre immense stock d'hiver, nous invitons le public à venir

PROFITER

des bargains que nous offrons sur tout notre stock d'hiver, qui comprend encore une quantité

d'Habillements tout faits pour Hommes, Jeunes-Gens et Enfants,

du dernier genre et qui seront vendus au-dessous du coût pour faire place aux marchandises du printemps.

MICHEL LION

195, 197 & 199 Vieille-Levée,

En face du Marché Français à la viande.

ATTENTION!

Un lot de PARDESSUS venant d'être reçu cette semaine et qui pourront être vendus 30 0/0 au-dessous de leur valeur réelle.

Nos Costumes d'Enfants

offrent encore un grand choix. Ils seront sacrifiés à tout prix pour les écouler.

LES CHAPEAUX

seront réduits de 50 pour cent.

Les marchands de la campagne ainsi que le petit commerce sont invités à venir faire des achats, nous leur garantissons qu'ils y trouveront leur avantage.

MICHEL LION

195, 197 & 199 OLD LEVEE,

Enseigne Ste Anne, en face du Marché Français.

1er déc—3m—D M e S

J. LEVOIS

126, RUE DU CANAL

Appelle l'attention spéciale du public sur ses

ETOFFES A ROBES NOIRES

Comprenant un assortiment complet de

Cachemires de France et d'Ecosse,

WARP en SOIE, draps Henriette,

Crêpes Balmoral noir,

Barometres et Tamise noires,

Cachemires de l'Inde.

Toutes ces étoffes ont été choisies par lui-même en Europe et sont pleinement garanties quant à la qualité, la façon, le fini et la nuance.

5 jan—

D. H. HOLMES

155 Canal et 15 Bourbon,

Notre stock de

COUVERTURES de LAINE

Est complet sous tous les rapports et nous les vendons à des

Prix entièrement réduits.

Couvertures blanches, de toutes grandeurs.
Couvertures bleues.
Couvertures grises.
Couvertures brunes.
Couvertures pour berceaux à un bon marché extraordinaire.
Immense variété de choix.

D. H. HOLMES.

5 jan— 155 rue du Canal.

GRAND VIN

Chateau Pape Clément.

J. B. CLERC, Propriétaire.

Nous informons le commerce et le public que par suite des arrangements que nous avons pris avec le propriétaire et l'agent du Grand Vin Chateau Pape Clément, nous recevons maintenant ce vin directement du chateau même. J'offrons en lots à la convenance des acheteurs aux prix mêmes de l'agent.

PAUL GELPI & BRO.,

37, RUE DECATUR.

22 déc—1m

Dentistes.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 15 rue Baronne.

Aucune prétention de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrances et de montrer des choses extraordinaires sur le papier.

Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.

Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 4 à 5 heures.

Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.

16 jan—6m

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible] immédiatement après 14 [illegible] l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tous genres dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

DENTAL PLACE.

19 . . . Esplanade . . . 19

C. C. LYON,
DENTISTE,

A repris l'exercice de sa profession.

18janv—3m

E. TELLE,
DENTISTE.

263 - - - - CANAL - - - - 263

Près Marais.

24 déc—3m [illegible]

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

Près Rampart.

[illegible]

ON Y VA

Pour la chaussure la plus élégante.

ON Y VA

Parce qu'on ne trouve pas ailleurs un assortiment aussi complet et surtout aussi varié.

ON Y VA

Avec la certitude d'y trouver son affaire et surtout une bonne affaire.

ON Y VA

Toujours avec plaisir parce qu'on se dit: c'est le magasin à la mode, et je suis certain d'y être chaussé parfaitement.

ON Y VA

Sans crainte d'y payer plus cher que son voisin, car on y vend INVARIABLEMENT A PRIX FIXE.

ALLEZ A

l'Étoile Rouge!

Ne portez que la chaussure de

l'Étoile Rouge!

ETRANGERS! ETRANGERS!

Allez à

l'Étoile Rouge.

DEMANDEZ! DEMANDEZ!

LES CATALOGUES!

DE

l'Étoile Rouge!

On les expédie sur demande dans toutes les parties du pays.

Le magasin à la mode, le plus beau et le plus vaste du Sud : c'est

l'Étoile Rouge.

LISEZ,

LISEZ

CE QUI SUIT!

PRIX NOUVEAUX.

CHAUSSURES POUR DAMES.

Bottes Boutonnées (en peau), $1 50 la paire.
Bottines claquées, $1 00 la paire.
Bottines prunelle (semelles légères), $1 00 la paire.
Bottines en peau, $1 25 la paire.
Bottes claquées, $1 25 la paire.
Pantoufles en peau, 50c. la paire.
Brodequins cousus, $1 00 la paire.
Brodequins claqués, $1 00 la paire.
Bottes en maroquin, $1 50 la paire.
Pantoufles en drap, 40c. la paire.
Brodequins en maroquin, $1 00 la paire.
Pantoufles en maroquin, 50c. la paire.
Pantoufles en chevreau, 50c. la paire.

Chaussures pour Fillettes.

Brodequins cousus, 75c., $1 00, $1 25 la paire.
Bottes boutonnées, $1 25, $1 50 la paire.
Bottes en chevreau, $1 50 la paire.
Bottes à *Box Toe*, $2 00 la paire.
Brodequins à *Box Toe*, $1 75 la paire.
Brodequins en maroquin, $1 00 la paire.

Et grand nombre d'autres genres trop longs à énumérer.

Chaussures pour Enfants,

En grande quantité et à tous prix.

Envoyez vos ordres.

Adressez toutes communications à

ARTHUR DURIEU,

PROPRIÉTAIRE DE

L'ETOILE ROUGE

Coin DOUANE et BOURBON,

à une rue de Canal,

Nlle-Orléans, Lne.

15 jan—[illegible]

MAGASIN DE MUSIQUE DE

GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre évidemment LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS", qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons. Importation de tout ce qui se rapporte à la musique.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à

Louis Grunewald,

Grunewald Hall, No 14 à 20 de la rue Baronne.

AVANT L'INVENTAIRE,

Voulant réduire notre fort stock de Dry Goods, nous offrons de vrais BARGAINS à tous nos acheteurs de la ville et de la campagne.

C. JAUBERT & CO.,

20 RUE DE CHARTRES,

Près Canal, Nlle-Orléans.

5janv—

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitter Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.

17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,

30........RUE DE CHARTRES........30

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES en un mot, tout ce qu'on trouve généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Wilson's Dysentery Remedy.

1 sept 78—1an.

Salle d'Escrime.

Professeur GILBERT ROSIÈRE,

44 RUE CONTI.

16 janv—1m.

ACHETEZ VOS

GROCERIES

—CHEZ—

FRANCIS P. SALA.

MARCHANDISES FRAICHES

ET

BAS PRIX

Voilà ce que l'on trouve au

No 27 rue Bourbon

COIN DOUANE.

Assortiment varié et grand choix de comestibles fins et de groceries de famille, de vins, liqueurs, etc. 5 jan—au 24 fév.

ERNEST J. GUERINGER. C. A. CASSIDY.

GUÉRINGER & CO.,

12 RUE ST CHARLES.

ARTICLES pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. Assortiment varié de Chemises, Caleçons, Jacquettes Tricotées, Flanelles, Cravates, Mouchoirs, Echarpes, Cols, Poignets, Chaussettes, Gants, Parapluies, etc. 29 déc—1m

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

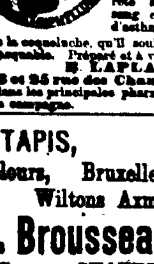

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les crachements de sang et calme les accès d'asthme. Il convient aussi dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière remarquable. Préparé et à vendre par

E. LAPLACE, pharmacien,

22 et 25 rue des Champs-Elysées,

Et dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne. 8jan—1m

TAPIS, TAPIS,

Velours, Bruxelles, Ingrains Wiltons Axminsters.

A. Brousseau & Son

27.........CHARTRES.........17

REÇOIVENT toutes les semaines, par steamers les dernières nouveautés et les plus beaux modèles en fait de tapis anglais et américains. Ils les vendent AUX PRIX LES PLUS BAS QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ CONNUS à la Nlle-Orléans.—Venez examiner le stock.

22 nov—[illegible]

TAPIS.

ELKIN & CO.,

166.........RUE DU CANAL.........166

Ont de nouveaux genres de

TAPIS AXMINSTER,

VELOURS,

BRUXELLES et INGRAIN.

Venant d'être reçus de Liverpool :

TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LINOLEUMS

Grande variété de RUGS et NATTES, à

TRÈS BAS PRIX.

30nov—3m

LICENCES DE VILLE, 1879.

LE SOUSSIGNÉ se charge de payer les licences de ville, pour l'année courante, avec un escompte libéral.

E. PEYCHAUD,
Lettre C, Gallier Court.

3 jan—1m

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau. 24 nov—[illegible]

ELMORE DUFOUR,

Courtier d'actions, de billets et de Bons.

190........RUE GRAVIER........190

Coin Carondelet.

S'occupe aussi de la négociation et du placement d'effets de commerce et de valeurs hypothécaires.

1er janv—1m.

MAGI & MIRANDA,

IMPORTATEURS DE

Cigares de la Havane

Grand et magnifique assortiment de cigares des marques suivantes :

CABANA, MAJAGUA, ESCEPCION, Flor del Fumar, Villar-Villar, Reserva, Pedro Murias, Morales, Rovendo, Rodriguez, etc., etc.

A vendre aux plus bas prix du marché par

MAGI & MIRANDA,

Coin sud-est des rues St-Charles et Commune.

5jan—1m

MEUBLES. MEUBLES.

CHAS. RAYMOND,

27 rue Bienville, entre les rues de Chartres et Decatur.

A CONSTAMMENT en magasin un assortiment général de beaux meubles et de meubles ordinaires qu'il vend à très bas prix. Je saisis cette occasion pour remercier mes patrons et le public en général de l'appui qu'ils m'ont donné et dont je leur demande la continuation. 13déc—3m

JOS. BRANDNER,

Marchand—Tailleur,

34........RUE BOURBON........34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.

3 nov—3m.

Le nouveau remède de la Louisiane.

LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc.......C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par treize pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Evening Post. Vendu par tous les principaux pharmaciens. Dépôt, rue du Camp No. 106, Nlle-Orléans.

1er déc—6m. PP.

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17........RUE BARONNE........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1m.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 janv. CLASSE No [illegible]

Tirage de 4 heures P. M.

20	72	1	19	10	46	48	35	17	73	71

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et [illegible] dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature. Ce 18 janv. 1879—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PLIF[illegible]
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages [illegible] peuvent être vus en tous temps, dans tous les [illegible]

AUX FAMILLES.

LE MALAKOFF BITTERS,

se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné [illegible] qui sauront apprécier les propriétés de ce remède du Malakoff.

Propriétaire, Alph. WALK, 22 rue Canal.